

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DE VENTES EXOTISMES

DÉDIÉ AUX AGENTS DE VOYAGES

« LA RUÉE VERS L'OR À ZANZIBAR »

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La société Exotismes, SAS au capital de 97 808 €, ayant son siège au 164 rue Albert Einstein Technopôle de Château Gombert CS 80018 - 13382 MARSEILLE cedex 13, RC de Marseille N° 34256615587 B 1323, organise un challenge de ventes gratuit et sans obligation d'achat destiné aux vendeurs des agences de voyages.

Ce challenge a pour nom La Ruée Vers l'Or Exotismes à Zanzibar ; il est hébergé sur les sites www.exotismes.fr (espace pro) www.exotismes.be (espace pro) et www.exotismesclubfidelity.com.

Ce challenge consiste pour l'organisateur à former, stimuler et désigner ses meilleurs vendeurs agents de voyages pour les inviter à participer à la finale qui aura lieu à Zanzibar en partenariat notamment avec la société Escapade Zanzibar, la compagnie aérienne Air France, Amadeus et Tourmag.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION AU CHALLENGE

Le challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes est réservé aux agents de voyages en activité dans une agence qui dispose d'une immatriculation d'opérateur de voyages valable sur le territoire de France métropolitaine (incluant la Corse), de Belgique ou du Luxembourg.

L'agent de voyages participant est une personne physique majeure résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), en Belgique ou au Luxembourg qui s'inscrit de façon libre, individuelle et gratuite au programme de fidélisation Exotismes Club Fidelity réservé aux agents de voyages.

L'organisateur ne peut pas être tenu pour responsable ni de la libre adhésion d'un agent de voyages au programme www.exotismesclubfidelity.com, ni de sa participation au Challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes.

Les conditions d'adhésion au programme sont disponibles sur le site www.exotismesclubfidelity.com.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au challenge par agent de voyage (même nom, même prénom).

Plusieurs agents de voyages pourront participer au sein d'une même agence de voyages (même nom, même adresse) mais il ne sera retenu qu'un seul participant par agence de voyage pour disputer la finale du challenge.

Le non-respect des conditions de participation entraîne la nullité de la participation.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CHALLENGE

Le challenge opère sur l'exercice 2024-2025 et tient compte de la participation aux Défis Exo et aux ventes enregistrées sur la destination Zanzibar à partir du ... et jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à minuit (date de facturation par Exotismes faisant foi) pour des départs de voyageurs en 2024 et 2025.

La sélection des participants à la finale sera opérée à partir du vendredi 2 mai 2025.

La finale aura lieu à Zanzibar en juin 2025. Les 3 premiers prix seront remis aux agents de voyages à Marseille au siège de l'organisateur ou bien durant la soirée Exotismes en septembre 2025.

ARTICLE 4 - PRINCIPE DU CHALLENGE

Chaque participant s'inscrit librement et individuellement par courrier électronique (email) ou par courrier postal auprès de l'organisateur pour être candidat au challenge.

L'organisateur adresse au participant par courrier électronique (email) retour des Défis Exo en ligne qui valident la participation au challenge et qui attribuent en cas de réussite des Points Exo Ruée Vers l'Or.

Chaque Défi Exo consiste à répondre correctement à des questions posées par email de façon régulière et ludique par Exotismes pendant la durée du challenge à propos :

- Des voyages à forfait présentés dans les catalogues EXOTISMES et sur les sites www.exotismes.fr et www.exotismes.be
- De la compagnie aérienne partenaire du challenge
- Des établissements hôteliers, partenaires du challenge
- Du portail d'informations TourMaG, partenaire du challenge

Chaque Défi Exo a pour but de permettre à l'agent de voyage participant, une meilleure connaissance des produits Exotismes et de lui apporter des arguments de ventes.

Chaque réponse correcte à un Défi Exo est validée par Exotismes qui attribue au participant en retour les Points Exo Ruée Vers l'Or annoncés au préalable.

Pendant la période du challenge, chaque vente de voyages à forfait enregistrée et facturée par Exotismes à destination de Zanzibar, apporte des Points Exo Ruée Vers l'Or supplémentaires.

Les Points Exo Ruée Vers l'Or sont ainsi cumulés par chaque participant du moment de sa libre inscription au challenge et jusqu'au 30 avril 2025 à minuit.

Pendant la durée du Challenge et dès son inscription, chaque participant a accès à son décompte de Points Exo Ruée Vers l'Or cumulé Exotismes.

Pour pouvoir être sélectionné parmi les finalistes du challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes, chaque participant agent de voyages doit impérativement faire acte de candidature avant le 30 avril 2025 minuit (à l'adresse suivante : larueeverslor@exotismes.com ou bien à l'adresse postale Exotismes mentionnée dans l'Article 1). Chaque candidature reçue fera l'objet d'un accusé de réception de la part de l'organisation.

ARTICLE 5 - INFORMATION AUX FINALISTES

A partir du vendredi 2 mai 2025, à réception de l'ensemble des candidatures, l'organisateur fera le décompte des Points Exo Ruée Vers l'Or attribués à chaque participant au challenge de ventes (tenant compte des points générés par les ventes de Zanzibar et de la participation aux Défis Exo).

Les agents de voyage participant(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de points dans le cadre et la période du challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes seront désignés comme candidats pour participer à la finale à Zanzibar en 2025.

L'organisateur contactera ensuite chaque candidat désigné pour valider les conditions de sa participation à la finale (date et durée du voyage).

Pour participer à la finale, chaque agent de voyage candidat doit témoigner de façon claire et lisible auprès de l'organisateur d'avoir obtenu l'accord de sa hiérarchie directe (avec le nom du responsable de l'agence, ou bien du directeur de l'agence, ou bien de la direction régionale, ou bien de la direction du réseau).

En cas d'impossibilité de participer pour un(e) candidat(e), le responsable ou directeur de l'agence de voyages invitée pourra le cas échéant désigner dans les 7 jours ouvrables un autre agent de voyages qualifié au sein de son équipe.

L'organisateur se réserve toutefois le droit de ne pas valider la participation d'un(e) candidat(e) désigné(e) par sa hiérarchie qui n'aura pas participé au challenge et/ou justifié de ventes avec Exotismes pendant la période du challenge.

Toute absence de réponse à une invitation adressée par l'organisateur dans les 7 jours ouvrables sera alors considérée comme nulle. Dans ce cas Exotismes se réserve le droit d'inviter une autre agence de voyage parmi celles ayant obtenu le plus grand nombre de Points Exo La Ruée Vers l'Or.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE LA FINALE

Les candidats sélectionnés à travers le challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes auront rendez-vous au départ de Paris aux dates mentionnées à l'article 3, pour être invités à participer à un voyage qui aura lieu à Zanzibar pour une durée totale de voyage d'une semaine environ (date de départ/date de retour).

Les candidats à la finale devront justifier de l'exercice de leur profession d'agent de voyage et être toujours en poste au sein de l'agence de voyage où auront été enregistrées les ventes Exotismes de novembre 2024 à avril 2025.

Le programme du voyage détaillé sera dévoilé uniquement le jour du départ.

Seront pris en charge par l'organisateur et ses partenaires : les taxes aériennes, l'hébergement à Zanzibar, les principaux repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners), les boissons dans le cadre des repas, les transferts et les excursions prévus au programme. Seules les dépenses

d'ordre personnelles seront à la charge du candidat finaliste (consommations, extras, pourboires, taxis, etc.). Toute dépense d'ordre personnel non réglée aux prestataires sera facturée par l'organisateur à l'agence de voyages.

Lors de la finale, et dès le premier jour du départ, les finalistes seront invités à participer chaque jour de façon ludique, conviviale et professionnelle à des épreuves Exo qui valideront leurs connaissances de la production Exotismes, de la destination et des hôtels visités et de la compagnie aérienne partenaire. Les candidats participeront à l'intégralité des épreuves Exo de façon individuelle ou bien par équipe.

Des professionnels à destination valideront les évaluations tout au long de la finale. De sorte que le classement final du challenge La Ruée Vers l'Or et le nom des gagnants des trois premiers prix seront annoncés lors de la dernière soirée, au terme de la totalité des épreuves Exo prévues au programme.

Les candidats participants à la finale autorisent l'organisateur à utiliser et à diffuser les photographies et les vidéos prises dans le cadre du challenge, sur les supports internes et ceux de ses partenaires, et les réseaux sociaux, sans aucune contrepartie.

De plus, les participants autorisent l'organisateur à utiliser toutes images qu'ils ajouteront sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, ...) et comportant la mention #MyExotismes. Ces images pourront être utilisées par l'organisateur sur tous les supports de communication qu'il souhaite, sans aucune contrepartie pour les participants.

Le nom des candidats participants à la finale et le nom des agences de voyages seront communiqués uniquement aux professionnels concernés pour la bonne exécution de la finale. Le nom des candidats et le nom des agences de voyages ne seront pas mis en avant sur les médias Exotismes.

ARTICLE 7 - PRIX DU CHALLENGE

Le challenge La Ruée Vers l'Or Exotismes à Zanzibar comporte la dotation des prix suivants :

- 1^{er} Prix = une pièce d'Or (désignée 2 Onces d'Or) d'un poids de 62.20 grammes constitué d'or fin à 99.999 ‰ et d'une valeur d'achat estimée à environ 5 200 euros TTC.

- 2^{ème} Prix = une pièce d'Or (désignée 1 Once d'Or) d'un poids de 31.10 grammes constitué d'or fin à 99.999 ‰ et d'une valeur d'achat estimée à environ 2 600 euros TTC.
- 3^{ème} Prix = une pièce d'Or (désigné demi-Once d'Or) d'un poids de 15,55 grammes constitué d'or fin à 99.999 ‰ et d'une valeur d'achat estimée à environ 1 300 euros TTC.

Chaque agent de voyages participant à la finale recevra un diplôme validant les conditions de sa participation et un cadeau en souvenir de son voyage à Zanzibar.

Les photographies qui représentent les prix sur le site internet www.exotismesclubfidelity.com, les documents, les dépliants et les annonces dans la presse professionnelle ont une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles. La valeur des prix est estimée au mois de novembre 2024. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier sans préavis la liste des lots attribués aux gagnants, tout en garantissant au terme du challenge la valeur estimée des prix attribués aux gagnants.

ARTICLES 8 - GAGNANTS

Les 3 premiers prix sont attribués de façon nominative et remis en main propre aux gagnants à Marseille au deuxième semestre 2025.

Au moment de la remise du prix, chaque gagnant des 3 premiers prix devra justifier de l'exercice de sa profession d'agent de voyage et être toujours en activité au sein de l'agence de voyage de référence.

Si un(e) gagnant(e) ne peut justifier des conditions précisées ci-dessus, le prix sera attribué à un autre participant en fonction de son classement au terme de la finale.

La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement gagnés. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'attribution frauduleuse d'un prix à un(e) participant(e).

Les prix gagnés ne pourront donner droit à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Ils ne pourront en aucun cas être échangés par l'organisateur contre leur valeur en espèce.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

L'organisateur a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la correcte participation d'un agent de voyages au challenge. Toute inscription incomplète ou mensongère qui s'avérerait présenter une fausse identité après vérification sera considérée comme nulle.

Les données contenues dans les systèmes d'information et de réservation de l'organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations relatives au traitement des résultats du challenge.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet qui empêcherait l'acheminement des courriers électroniques adressés dans le cadre du challenge.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour quelque raison que ce soit, le présent jeu-concours devait être modifié, écourté, ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

De plus l'organisateur se réserve le droit de changer de destination de voyage sans qu'une quelconque contrepartie soit donnée aux participants. Le cas échéant, l'organisateur en informera les participants dans les meilleurs délais possibles. Des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le challenge. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 10 - DROITS D'ACCES - RECTIFICATION - LITIGES

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Liberté n°78 - 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne remplissant une inscription présente sur les sites www.exotismes.fr www.exotismes.be et www.exotismesclubfidelity.com bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de l'organisateur.

Ces droits seront exercés sur simple demande écrite adressée à :
EXOTISMES - 164 rue Albert Einstein Technopôle de Château Gombert
CS 80018 - 13382 MARSEILLE cedex 13.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du challenge sont destinées exclusivement à l'organisateur. Elles ne sont et ne seront ni vendues ni cédées à des tiers. Les participants qui souhaiteront exercer leur droit de suppression des données les

concernant avant la fin du challenge seront réputées renoncer à leur participation. En cas de litige ou de contestation dans l'organisation du Challenge, la loi qui s'impose est la loi française.